MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT

COP31
TÜRKİYE
ANTALYA

CONFERENCE DES PARTIES À LA CONVENTION CADRE
DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

9 AU 20 NOVEMBRE 2026

DOCUMENT DE POSITIONNEMENT PAYS HAÏTI | COP31

PRIORITÉS NATIONALES ET ORIENTATIONS DE LA DÉLÉGATION HAÏTIENNE

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

INTRODUCTION 4

MOT DU PREMIER MINISTRE 6

MOT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT 7

1 CONTEXTE NATIONAL 8

1.1 Urgence climatique 8

1.2 Perspectives climatiques et risques territoriaux 9

2 EFFORTS NATIONAUX À CONSOLIDER ET À FINANCER 9

3 ENJEUX DE LA COP31 DANS LE PROLONGEMENT DE BELÉM 10

4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES POUR LA COP31 11

Axe 1. Financement climatique : accroître les ressources et garantir un accès équitable 12

Axe 2. Adaptation : opérationnaliser l'objectif mondial et renforcer la résilience nationale 13

Axe 3. Pertes et préjudices : renforcer l'assistance et garantir des réponses adaptées 13

Axe 4. Atténuation : maintenir l'objectif de 1,5 °C et renforcer l'équité climatique 13

Axe 5. Transition juste : promouvoir une transformation économique inclusive 14

Axe 6. Mise en œuvre de la CDN 3.0 : mobiliser les moyens nécessaires à l'action climatique nationale 14

Axe 7. Transparence climatique : consolider les capacités nationales et l'accès au soutien international 15

5 LIGNE ROUGE NON NEGOCIABLE 15

6 HAÏTI : PROFIL ENVIRONNEMENTAL 16

7 RÉFÉRENCES PRINCIPALES 18

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigle	Signification
ACE	Action pour l'autonomisation climatique
BRIDGE	Climate Implementation Bridge — initiative de la présidence de la COP31 pour la mise en œuvre climatique
BTR	Rapport biennal de transparence
CARICOM	Communauté caribéenne
CBIT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CNCC	Comité national sur les changements climatiques
COP	Conférence des Parties
CSEA-PNA	Cadre de suivi-évaluation et d'apprentissage du Plan national d'adaptation
FRLD	Fonds pour répondre aux pertes et préjudices
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MRV	Mesure, notification et vérification
OMA	Objectif mondial en matière d'adaptation
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation au changement climatique
PNCC	Politique nationale de lutte contre les changements climatiques
SB64	64e sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC

INTRODUCTION

La participation d'Haïti à la COP31 vise à consolider les avancées de sa politique climatique et à mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Le pays entend valoriser ses efforts de planification, renforcer ses partenariats et soutenir des investissements adaptés aux réalités de ses territoires. Le présent document fixe les orientations de la délégation haïtienne pour les négociations et la coopération technique et financière.

La 31e Conférence des Parties à la CCNUCC se tiendra du 9 au 20 novembre 2026 à Antalya, en Turquie. Dix ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, elle offre l'occasion d'accélérer l'application des engagements et de mieux relier les objectifs climatiques aux investissements. Haïti y défendra des financements accessibles et prévisibles, le transfert de technologies et un accompagnement durable des institutions nationales. [1]

À la fois petit État insulaire en développement (PEID) et pays parmi les moins avancés (PMA), Haïti ne représente qu'environ 0,02 à 0,03 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sa situation géographique l'expose aux cyclones, aux inondations, aux sécheresses et à l'élévation du niveau de la mer. Ces caractéristiques appellent des réponses différenciées, qui tiennent compte des vulnérabilités du pays et s'appuient sur ses ressources naturelles, ses institutions et l'engagement des communautés.

La réponse nationale s'est structurée autour de la Politique nationale de lutte contre les changements climatiques (PNCC) et du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA) 2022–2030. Le processus d'élaboration de la troisième génération de la Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0) prolonge cette démarche. Ces acquis de planification constituent une base pour mieux coordonner l'action publique, orienter les investissements et inscrire la protection des populations et des écosystèmes dans les politiques de développement.

La position haïtienne s'inscrit dans les principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales. Elle recherche la convergence avec les positions des PMA et des PEID, ainsi qu'avec les priorités régionales portées au sein de la CARICOM. [9]

Le document présente le contexte national, les efforts à consolider, les enjeux de la COP31, sept axes de positionnement et les lignes rouges de la délégation. Il met en relation les acquis institutionnels, les besoins des territoires et les possibilités de coopération, afin de traduire les priorités nationales en interventions financées et en résultats suivis au bénéfice des communautés.



COP31
TÜRKİYE
ANTALYA

9 AU 20 NOVEMBRE 2026

TURQUIE, ANTALYA



MOT DU PREMIER MINISTRE

La participation d'Haïti à la 31e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP31) intervient dans un contexte national et international particulièrement exigeant. Alors que notre pays poursuit ses efforts pour rétablir la sécurité, relancer l'économie et restaurer la stabilité institutionnelle, les défis climatiques accentuent des vulnérabilités structurelles qui affectent notre développement et les conditions de vie de nos populations.

À l'échelle mondiale, les tensions géopolitiques et la multiplication des conflits perturbent les chaînes d'approvisionnement, exacerbent les pressions inflationnistes et alimentent l'instabilité des marchés énergétiques et alimentaires. Ces chocs externes fragilisent particulièrement les économies caribéennes, fortement dépendantes des importations et exposées aux fluctuations des prix des hydrocarbures, de l'énergie et des produits essentiels.

Cette réalité nous impose de repenser notre modèle de développement. La résilience ne peut plus se limiter à notre capacité de répondre aux catastrophes naturelles. **Elle doit également nous permettre d'anticiper les crises, de réduire nos dépendances et de renforcer notre sécurité économique, énergétique et alimentaire**.

Pour Haïti, cette transformation passe par la valorisation de notre capital naturel, la modernisation de l'agriculture, le développement des énergies renouvelables, la protection de nos ressources en eau et de nos écosystèmes, ainsi que la promotion d'une économie verte et bleue créatrice d'investissements, d'emplois et d'opportunités pour notre jeunesse.

Cette ambition dépasse nos frontières. Au sein de la Communauté caribéenne (CARICOM), Haïti entend exercer pleinement son rôle et contribuer à un leadership régional fondé sur la solidarité, l'intégration économique et la mutualisation des capacités. Face aux risques climatiques et aux chocs géopolitiques, les pays de la Caraïbe, comme les autres petits États insulaires en développement (PEID), doivent renforcer leur coopération, développer des investissements communs et consolider leur capacité collective à préserver leur stabilité et leur prospérité.

J'appelle nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales et le secteur privé à faire de la résilience d'Haïti, de la Caraïbe, des PEID et des pays les moins avancés (PMA) une priorité commune. Au-delà des engagements de solidarité, nous devons mobiliser des **financements accessibles, prévisibles et non générateurs de dette, des transferts de technologies et des investissements structurants, dans le cadre de partenariats durables, respectueux des priorités nationales et orientés vers des résultats concrets**.

La COP31 doit marquer une avancée décisive dans cette direction. Notre ambition est de faire de la résilience un moteur de transformation économique et sociale, et de bâtir, avec nos partenaires, **une Haïti plus forte, plus résiliente et mieux préparée aux défis du monde**.

S.E.M. Alix Didier FILS-AIMÉ
Premier ministre de la République d'Haïti



MOT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

La participation d'Haïti à la COP31 s'inscrit dans une démarche de consolidation de ses politiques environnementales et climatiques et de mobilisation des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Notre priorité est de traduire les engagements internationaux en interventions concrètes, capables de protéger les populations, de restaurer les écosystèmes et de soutenir un développement plus résilient.

Au niveau national, le ministère de l'Environnement poursuit ses efforts à travers la Politique nationale de lutte contre les changements climatiques, le Plan national d'adaptation (PNA), la préparation de la Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0) et la Stratégie nationale de reforestation communautaire. Ces instruments orientent nos interventions vers la restauration des bassins versants, la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources en eau et la résilience des territoires agricoles et côtiers, notamment à travers des solutions fondées sur la nature. Ces efforts s'accompagnent d'un renforcement de la gouvernance environnementale, des systèmes d'information et des mécanismes de suivi et de transparence climatique.

La participation d'Haïti aux COP17 des Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et sur la diversité biologique, ainsi qu'à la COP31 sur les changements climatiques, traduit notre volonté de mieux articuler les trois Conventions de Rio. Pour Haïti, la lutte contre la dégradation des terres, la conservation de la biodiversité et l'adaptation climatique sont indissociables. Cette convergence doit favoriser des interventions intégrées et des investissements cohérents, adaptés aux réalités de nos territoires.

À Antalya, Haïti défendra le maintien de l'objectif de **limitation du réchauffement à 1,5 °C**, le renforcement des **financements de l'adaptation**, l'opérationnalisation de l'Objectif mondial en matière d'adaptation et un accès effectif aux mécanismes de **réponse aux pertes et préjudices**. Nous insisterons également sur la reconnaissance des circonstances particulières des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID).

Nous plaiderons pour la simplification des procédures d'accès aux fonds climatiques, la **priorité aux financements non générateurs de dette** et le transfert de technologies. Une attention particulière sera accordée à la transition juste, au **renforcement des capacités nationales de transparence climatique et aux mécanismes de coopération prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris**, dans le respect de l'intégrité environnementale et des intérêts des communautés.

Sur le plan régional, Haïti entend approfondir sa coopération avec les pays de la CARICOM à travers des projets conjoints, le partage d'expertise et une mobilisation coordonnée des ressources climatiques. Cette démarche doit permettre de répondre plus efficacement aux vulnérabilités communes et de valoriser les complémentarités entre les économies caribéennes.

Le présent document de position définit les priorités qu'Haïti défendra dans les négociations de la COP31. Il affirme notre engagement en faveur d'une action climatique ambitieuse, équitable et adaptée à nos réalités nationales, fondée sur une meilleure articulation entre les engagements internationaux, les politiques publiques et les investissements sur le terrain.

S.E.M. Valéry FILS-AIMÉ
Ministre de l'Environnement de la République d'Haïti

1. Contexte national

1.1 Urgence climatique

La situation géographique d'Haïti lui confère une exposition aux aléas hydrométéorologiques caractéristique de la région caribéenne. En moyenne, 2,8 tempêtes tropicales et 0,8 ouragan majeur passent chaque année dans un rayon de 500 km du pays. Ces événements, parmi d'autres aléas, ont entraîné des pertes économiques estimées à environ 2 % du PIB par an entre 1975 et 2013. Ces données éclairent les besoins de prévention, d'aménagement et de protection des infrastructures et des activités productives.

Les progrès observés concernent notamment la structuration du cadre national de planification, avec la PNCC et le PNA, ainsi que le renforcement des capacités de transparence à travers la CBIT. Ces acquis donnent au pays des outils pour hiérarchiser ses interventions, mieux documenter ses besoins et mobiliser des partenariats. Leur consolidation doit soutenir des actions de prévention et d'adaptation adaptées aux territoires.

Les conditions socio-économiques influencent les capacités de préparation et de relèvement. En 2024, environ 36 % de la population vivaient avec moins de 2,15 USD en parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, 52 % de la population haïtienne sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë. L'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux infrastructures de base constitue donc un levier commun de développement et d'adaptation.

Les données économiques soulignent la nécessité d'articuler résilience climatique et relance de la production. Le secteur primaire a enregistré une croissance de -4,7 %. Le pays connaît une succession de taux de croissance négatifs, de -2,4 % en moyenne, avec un taux de -2,7 % en 2025. Les pertes liées aux catastrophes provoquées par les aléas naturels s'ajoutent à ces contraintes. L'agriculture, priorité nationale d'adaptation, offre à cet égard un champ d'intervention pour la gestion de l'eau, la conservation des sols et l'amélioration des pratiques productives.

Les effets de l'ouragan Melissa, qui a affecté le pays entre octobre et novembre 2025, rappellent l'importance de renforcer la préparation, l'alerte et le relèvement.

Selon la CNSA (2025), Melissa a affecté Haïti du 22 octobre au début novembre 2025, avec des pluies atteignant jusqu'à 400 mm et des inondations recensées dans une trentaine de communes.

La contribution d'Haïti aux émissions mondiales demeure faible : environ 0,02 % en 2023 selon Climate Watch et 0,03 % en 2025 selon la base de données EDGAR. Cette situation fonde son plaidoyer pour une coopération équitable, tenant compte de ses capacités et soutenant les efforts engagés à l'échelle nationale.

La prise en compte des risques climatiques dans les politiques agricoles, sanitaires et d'infrastructure permet de mieux cibler les investissements. La sécurisation des réseaux d'eau, des établissements de santé et des voies de communication contribue à protéger les récoltes, les revenus et la continuité des services essentiels.

Les bassins versants, les mangroves et les autres écosystèmes côtiers assurent des fonctions de protection et soutiennent les activités agricoles et halieutiques. Leur dégradation réduit ces bénéfices, tandis que leur restauration et leur gestion durable offrent des possibilités d'adaptation fondée sur les écosystèmes, associant protection des milieux et développement local.

L'évaluation de la Banque mondiale de 2024 met en évidence des risques liés à la qualité de l'eau et aux maladies à transmission vectorielle, ainsi que des besoins de renforcement du système de santé. Elle permet d'orienter les

mesures de prévention et les investissements nécessaires à son adaptation.

Les mesures d'adaptation doivent tenir compte des besoins des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des ménages déplacés ou disposant de faibles ressources. Leur participation aux décisions et un accès plus équitable à l'eau, aux soins, à l'assainissement et à un logement sûr renforcent l'efficacité des interventions.

La priorité consiste à consolider les acquis institutionnels et à renforcer leur traduction sur le terrain. Des données fiables, une coordination effective et des capacités territoriales adaptées permettront de mieux anticiper les aléas et de suivre les résultats. La conception et le déploiement des projets doivent également tenir compte des contraintes sécuritaires et des conditions d'accès aux territoires.

1.2 Perspectives climatiques et risques territoriaux

Entre 1991 et 2020, Haïti a connu 34 épisodes d'inondation, 35 tempêtes et 31 ouragans, dont l'ouragan Matthew. Les activités agricoles et non agricoles ont été fortement perturbées, avec des conséquences sur l'emploi et les revenus des ménages.

Les projections climatiques indiquent une augmentation possible de la température moyenne annuelle d'Haïti d'environ 0,9 °C à l'horizon des années 2030 et de 1,7 °C à celui des années 2050, par rapport à la période de référence utilisée dans l'étude (1985-2025). Ces évolutions accentueraient les pressions sur l'eau, l'agriculture, la santé et les infrastructures.

Selon la même évaluation, le niveau moyen de la mer pourrait s'élever d'environ 21 cm dans les années 2030 et de 35 cm dans les années 2050, selon les hypothèses de projection retenues. Environ 165 000 personnes vivent dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite sur des terres situées à moins d'un mètre au-dessus du niveau de la mer. Ces populations et les infrastructures qui les desservent pourraient être davantage exposées aux submersions, aux intrusions salines et aux inondations côtières. L'élévation du niveau marin ne signifie pas une perte uniforme de territoire, mais accroît les risques d'érosion et de submersion lorsque les protections naturelles et les aménagements sont insuffisants.

Les variations des précipitations peuvent accentuer les déficits hydriques tout en aggravant les effets des pluies intenses. Cette combinaison menace les cultures pluviales, l'approvisionnement en eau et la stabilité des sols. La chaleur, associée à l'humidité, accroît également les risques sanitaires et les contraintes pesant sur le travail à l'extérieur.

Les réponses doivent être différenciées selon les territoires : protection des zones côtières, restauration des bassins versants, drainage des villes et des plaines, conservation des sols en montagne et sécurisation de l'eau dans les zones agricoles. L'aménagement du territoire et les systèmes d'alerte précoce constituent des leviers essentiels pour réduire l'exposition des populations.

2. Efforts nationaux à consolider et à financer

Le PNA 2022–2030 constitue un cadre de référence pour l'adaptation. Il identifie 340 actions, dont 21 hautement prioritaires nécessitant un financement estimé à 980 millions de dollars américains. Il couvre notamment l'agricul-

ture, les ressources en eau, la santé et les infrastructures. Ce montant exprime un besoin d'investissement ; il ne correspond pas à des ressources déjà mobilisées. [3]

La PNCC, le PNA et la préparation de la CDN 3.0 doivent permettre d'articuler l'adaptation, l'atténuation et les besoins de soutien. La coopération au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris et l'Action pour l'autonomisation climatique complètent ce cadre, dans le respect des priorités nationales.

Les interventions à consolider concernent l'agriculture résiliente, l'irrigation, la gestion intégrée de l'eau, la restauration des bassins versants, le reboisement, l'agroforesterie et la protection des écosystèmes côtiers. L'adaptation fondée sur les écosystèmes doit relier les interventions en amont aux enjeux du littoral, dans une approche intégrée de la montagne à la mer.

La deuxième phase du projet « Territoires productifs résilients » (TPR II, 2025-2030) illustre cette approche, en reliant les interventions dans les bassins versants à celles du littoral et à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

La prévention repose également sur le renforcement des services hydrométéorologiques, des systèmes d'alerte précoce multirisques et des capacités de préparation des communautés. L'information doit être accessible et utilisable par les collectivités, les producteurs et les services publics.

La mise en œuvre appelle une coordination entre les institutions nationales, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les communautés. Elle suppose aussi de consolider le CSEA-PNA, le CNCC et le système MRV, ainsi que les dispositifs de gestion garantissant la disponibilité, la qualité, l'accès et la sécurité des données.

À la COP31, Haïti recherchera des appuis couvrant l'ensemble du cycle des projets : préparation, financement, exécution et suivi. Ces appuis devront renforcer durablement les institutions nationales, soutenir les acteurs locaux et favoriser la création d'emplois verts. La priorité est de convertir les plans existants en investissements réalisables et en résultats mesurables.

3. Enjeux de la COP31 dans le prolongement de Belém

La COP31 s'inscrit dans le prolongement des décisions adoptées à Belém en 2025 et des travaux intersessions de 2026. L'enjeu pour Haïti est d'en préciser les modalités d'application et de veiller à ce que leur mise en œuvre réponde aux besoins des pays les plus vulnérables.

À la COP30, huit points supplémentaires avaient été proposés à l'ordre du jour. La présidence avait engagé des consultations sur quatre questions : les obligations financières des pays développés au titre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris ; les mesures commerciales unilatérales restrictives ; les conclusions du rapport de synthèse des CDN au regard de l'objectif de 1,5 °C ; et celles du rapport de synthèse des BTR. La plénière de clôture a également connu une suspension de plus d'une heure, dans un contexte de contestations concernant notamment l'adoption des indicateurs d'adaptation.

Les 64e sessions des organes subsidiaires (SB64), tenues à Bonn en juin 2026, n'ont pas permis de résorber les principales divergences. La COP31 devra poursuivre les travaux sur l'adaptation, l'atténuation, la transition juste et le financement climatique. L'accueil de la COP32 par l'Éthiopie en 2027 inscrit ces discussions dans la continuité du processus multilatéral.

En matière de financement, les discussions portent sur la mobilisation des ressources, leur accessibilité et le suivi des engagements. L'appel à déployer des efforts pour au moins tripler les financements de l'adaptation d'ici 2035 doit se traduire par une trajectoire crédible, sans différer la réponse aux besoins immédiats. Haïti défendra la place des financements publics et des dons, ainsi que le respect des obligations de soutien prévues par l'Accord de Paris. [4]

Sur l'adaptation, l'adoption des indicateurs de Belém par la décision 12/CMA.7 ouvre une phase de travail sur leur application et leurs méthodologies. Haïti soutiendra une approche adaptée aux capacités nationales, assortie de moyens financiers et techniques, et respectant la nature volontaire, non prescriptive et non punitive de ces indicateurs. [5]

La décision 2/CMA.7 prévoit le développement d'un mécanisme pour une transition juste. Les discussions sur ses modalités doivent permettre de préciser la coopération, l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires à des transitions équitables et inclusives. Le Programme de mise en œuvre des technologies de Belém constitue un autre levier pour rapprocher les besoins nationaux des solutions disponibles. [6]

Les travaux se poursuivent également sur l'alignement des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris, conformément à son article 2.1(c), et sur les informations relatives au financement climatique communiquées ex ante au titre de l'article 9.5.

L'atténuation, les pertes et préjudices et la transparence restent des priorités transversales. Haïti défendra le maintien de l'objectif de 1,5 °C, une réponse adaptée aux dommages déjà subis et un soutien proportionné aux exigences de notification.

La présidence turque de la COP31 et l'Australie, chargée de conduire les négociations dans le cadre de leur partenariat, offrent un cadre de coopération auquel la délégation haïtienne devra articuler ses démarches. Les priorités du programme d'action de la COP31 présentent des convergences avec les besoins d'Haïti, notamment sur l'énergie, les déchets, les villes résilientes, l'éducation, l'alimentation, la santé et les océans. [1, 7]

Le programme d'action de la présidence s'articule autour de dix thématiques : (1) la transition vers une énergie propre et l'électrification ; (2) le zéro déchet et la réduction des émissions de méthane ; (3) les villes résilientes au climat ; (4) l'industrialisation verte ; (5) la jeunesse et l'éducation ; (6) la sécurité alimentaire ; (7) les océans et les mers ; (8) les systèmes de santé dynamiques et résilients ; (9) les synergies entre les trois Conventions de Rio ; et (10) le Climate Implementation Bridge (BRIDGE).

L'initiative Climate Implementation Bridge (BRIDGE) vise à mieux relier les priorités nationales, les projets et les partenaires financiers. Haïti pourra examiner les possibilités d'appui à la structuration de son portefeuille climatique. Cette initiative doit être considérée comme un outil d'accompagnement de la mise en œuvre, sans être assimilée à un nouveau fonds climatique. [8]

4. Orientations stratégiques générales pour la COP31

La participation d'Haïti à la COP31 s'inscrira dans une démarche de diplomatie climatique proactive, axée sur les résultats. Cette posture permettra de défendre les priorités nationales dans le cadre des négociations multilatérales,

de mettre en évidence les besoins spécifiques du pays et de mobiliser des partenariats techniques et financiers susceptibles de contribuer au renforcement de sa résilience.

À cet effet, cette démarche reposera notamment sur la mise en évidence des circonstances particulières d'Haïti. Il conviendra également de souligner la nécessité de renforcer les capacités d'adaptation du pays dans une perspective de réduction de sa vulnérabilité climatique. Cette orientation impliquera d'accorder une attention particulière aux communautés rurales, agricoles et côtières, particulièrement exposées aux risques climatiques, dans la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation. Parallèlement, le pays plaidera en faveur d'un traitement équitable des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) dans les mécanismes internationaux de financement climatique, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

La concrétisation de ces orientations demeurant étroitement liée à la capacité du pays à mobiliser des ressources financières suffisantes, tant au niveau national qu'international, les efforts diplomatiques seront davantage orientés vers la mobilisation de financements prévisibles, accessibles aux institutions nationales et aux acteurs locaux, et proportionnels aux besoins réels du pays. Ces ressources devront notamment permettre de soutenir des investissements dans les secteurs prioritaires, tels que l'agriculture, l'eau, l'énergie, les infrastructures et la gestion durable des ressources naturelles, afin d'apporter des réponses concrètes aux défis climatiques et aux besoins de développement du pays.

La réussite de cette stratégie devra notamment se traduire par la consolidation des alliances avec les pays partageant des vulnérabilités et des intérêts similaires, ainsi que par le développement de partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales, les organismes de coopération et les partenaires techniques. Ces démarches devront contribuer à renforcer la capacité du pays à défendre ses priorités et à tirer davantage parti des mécanismes de coopération climatique internationale.

Par ailleurs, une attention particulière devra être accordée au renforcement du positionnement d'Haïti à l'échelle régionale, notamment au sein de la Communauté caribéenne (CARICOM). Cette orientation visera à promouvoir des initiatives conjointes dans les domaines de la résilience côtière, de l'agriculture durable, de la gestion des ressources en eau, des énergies renouvelables et de la gestion des risques climatiques. Un accent particulier sera mis sur la consolidation de positions communes en faveur d'un accès équitable aux financements climatiques, d'une assistance technique accrue, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, tout en veillant à une meilleure reconnaissance des besoins et des circonstances particulières des États caribéens dans les négociations climatiques internationales.

Axe1. Financement climatique : accroître les ressources et garantir un accès équitable

- » Opérationnalisation de la feuille de route de Bakou à Belém : promouvoir des mécanismes concrets de mobilisation, d'allocation et de suivi des ressources, en veillant à ce que les besoins des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) soient pris en compte dans les modalités de mise en œuvre ;
- » Accroissement du financement de l'adaptation : défendre la mise en œuvre de l'appel adopté à la COP30 en faveur du triplement des financements de l'adaptation d'ici 2035, au moyen d'une trajectoire mesurable, de ressources prévisibles et d'un accès accru aux dons et aux financements concessionnels ;

- » Simplification de l'accès aux ressources climatiques : promouvoir des procédures plus directes, rapides et proportionnées aux capacités institutionnelles des pays vulnérables, notamment pour le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds pour répondre aux pertes et préjudices ;
- » Priorité aux financements non générateurs de dette : défendre le recours accru aux dons et aux instruments hautement concessionnels afin de financer l'action climatique sans aggraver le surendettement des pays vulnérables, conformément aux orientations de la décision 1/CMA.6 ;
- » Renforcement de la préparation des projets : mobiliser un appui technique et financier pour transformer les priorités nationales, notamment celles de la CDN 3.0 et du Plan national d'adaptation, en portefeuilles de projets structurés, finançables et prêts à être mis en œuvre ;

Axe2. Adaptation : opérationnaliser l'objectif mondial et renforcer la résilience nationale

- » Mise en œuvre de l'Objectif mondial en matière d'adaptation (OMA) : soutenir l'application des indicateurs d'adaptation de Belém, adoptés par la décision 12/CMA.7, en veillant à leur pertinence pour les réalités des PMA et des PEID, à la prise en compte des contraintes nationales en matière de données et de capacités, et au respect de leur nature non prescriptive et non punitive ;
- » Renforcement des moyens de mise en œuvre de l'adaptation : défendre un appui financier, technologique et institutionnel adéquat pour traduire les objectifs et indicateurs mondiaux en mesures concrètes, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, des infrastructures, de la gestion des risques et des zones côtières ;
- » Transfert de technologies et renforcement des systèmes d'information : promouvoir l'accès aux technologies de surveillance, d'alerte précoce, de prévention et de gestion des risques climatiques, ainsi qu'aux outils de recherche, de collecte de données et de suivi des vulnérabilités. Les travaux sur le Programme de mise en œuvre des technologies de Belém offrent ici un cadre pertinent.

Axe3. Pertes et préjudices : renforcer l'assistance et garantir des réponses adaptées

- » Renforcement du Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (FRLD) : défendre des contributions financières suffisantes, prévisibles et adaptées à l'ampleur des besoins des pays les plus vulnérables, ainsi que des modalités d'accès simplifiées tenant compte de leurs capacités institutionnelles et administratives ;
- » Mobilisation de l'assistance technique du Réseau de Santiago : faciliter l'accès à son expertise pour répondre aux besoins nationaux d'assistance technique liés à la prévention, à la réduction et à la prise en charge des pertes et préjudices ;
- » Reconnaissance des pertes et préjudices non économiques : promouvoir une meilleure prise en compte des impacts sur les vies humaines, la santé, les déplacements de populations, le patrimoine culturel, les écosystèmes et les liens sociaux, en complément des pertes économiques quantifiables ;
- » Financement de la reconstruction résiliente : plaider pour des ressources permettant la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures essentielles endommagées par les événements climatiques, en privilégiant des solutions qui réduisent l'exposition aux risques futurs et renforcent la résilience des communautés.

Axe4. Atténuation : maintenir l'objectif de 1,5 °C et renforcer l'équité climatique

- » Maintien de l'objectif de 1,5 °C : défendre le renforcement de l'ambition collective et l'accélération de la mise en œuvre des engagements climatiques afin de maintenir à portée l'objectif de limitation du réchauffement

à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, conformément à l'Accord de Paris et à la décision 1/CMA.7 ;

» Responsabilités communes mais différenciées et circonstances nationales : rappeler que la répartition des efforts climatiques doit refléter l'équité, les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, à la lumière des différentes situations nationales, conformément à l'article 2.2 de l'Accord de Paris ;

» Développement des marchés du carbone et renforcement des capacités nationales : promouvoir l'assistance technique, le transfert de technologies et le renforcement des capacités nationales en matière de réglementation, d'autorisation, de comptabilisation, de suivi et de rapportage des activités relevant de l'article 6 de l'Accord de Paris ;

» Intégrité environnementale et partage équitable des bénéfices : défendre des mécanismes garantissant la robustesse des réductions d'émissions, la prévention de la double comptabilisation, la transparence des transactions et la prise en compte des droits et des intérêts des communautés locales.

Axe5. Transition juste : promouvoir une transformation économique inclusive

» Opérationnalisation du mécanisme pour une transition juste : participer activement aux négociations sur les modalités de mise en œuvre du mécanisme créé par la décision 2/CMA.7, en privilégiant la coopération internationale, l'assistance technique, le transfert de technologies, le renforcement des capacités et le partage des connaissances ;

» Accès à une énergie propre et abordable : promouvoir le développement des énergies renouvelables, l'électrification rurale et les solutions énergétiques décentralisées, en tenant compte des contraintes d'accès à l'énergie et des besoins des populations vulnérables ;

» Création d'emplois verts et développement de l'entrepreneuriat durable : encourager la formation professionnelle, l'innovation, l'entrepreneuriat et l'autonomisation économique des populations, notamment des jeunes et des communautés exposées aux risques climatiques ;

» Accompagnement de la reconversion économique : mobiliser les ressources nécessaires à la diversification des activités économiques et à l'accompagnement des travailleurs et des communautés vers des modèles de production et de subsistance plus durables et résilients ;

» Justice climatique et inclusion sociale : veiller à ce que les politiques de transition prennent en compte les droits humains, les inégalités sociales, les besoins des groupes vulnérables et les enjeux de sécurité humaine, afin que les coûts et les bénéfices de la transition soient répartis équitablement ;

Axe6. Mise en œuvre de la CDN 3.0 : mobiliser les moyens nécessaires à l'action climatique nationale

» Mobilisation des financements pour la CDN 3.0 : valoriser le processus national d'élaboration de la troisième génération de la Contribution déterminée au niveau national et défendre la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre, en accordant une attention particulière aux mesures conditionnelles dépendant du soutien international ;

» Reconnaissance des circonstances nationales d'Haïti : défendre une application équitable de l'Accord de Paris, tenant compte de la vulnérabilité du pays, de ses capacités institutionnelles et financières limitées et de ses besoins de développement, conformément à l'article 2.2 de l'Accord de Paris ;

» Renforcement de la cohérence entre les engagements et les moyens de mise en œuvre : plaider pour une

meilleure articulation entre les engagements de la CDN 3.0, les priorités du Plan national d'adaptation, les besoins de financement et les appuis en matière de technologies et de renforcement des capacités ;

» Préparation d'un portefeuille national de projets climatiques : mobiliser l'assistance technique nécessaire à la structuration de projets alignés sur les priorités nationales, accompagnés d'estimations financières crédibles et de dispositifs de suivi des résultats, afin de faciliter leur soumission aux mécanismes de financement pertinents.

Axe7. Transparence climatique : consolider les capacités nationales et l'accès au soutien international

» Renforcement de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (CBIT) : mobiliser des ressources pour poursuivre et renforcer les activités nationales de transparence, notamment dans la perspective d'une deuxième phase de l'initiative, afin de consolider les capacités institutionnelles et techniques nécessaires au respect des obligations de rapportage de l'Accord de Paris ;

» Renforcement du cadre national de mesure, de notification et de vérification (MRV) : soutenir l'amélioration des systèmes de collecte, de gestion, de contrôle qualité et de transmission des données climatiques, notamment pour les inventaires de gaz à effet de serre et le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN 3.0 ;

» Articulation entre transparence et mobilisation du financement climatique : défendre un soutien financier et technique permettant à Haïti de produire des informations fiables sur ses émissions, ses politiques climatiques, ses besoins de soutien et les résultats obtenus. Une transparence renforcée doit contribuer à améliorer le suivi des financements reçus et mobilisés, sans imposer aux pays disposant de capacités limitées des exigences disproportionnées ;

» Renforcement des capacités de suivi et de rapportage : promouvoir un appui adapté aux besoins nationaux pour la préparation des rapports biennaux de transparence (BTR), des communications nationales et des autres documents requis au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

5. Ligne rouge non négociable

La position du pays reste alignée sur celles du groupe des PMA, s'appuyant notamment sur la « déclaration de Dili » , et des PEID sur les éléments suivants comme étant des lignes à ne pas franchir :

» La simplification des modalités d'accès aux fonds climatiques pour les PMA et les PEID ;

» Le maintien des objectifs de réduction des émissions pour maintenir le réchauffement à 1.5 degrés Celsius ;

» La prise en compte des capacités et circonstances nationales des PMA et des PEID ;

» Priorité aux instruments non générateurs de dette.

6. HAÏTI : PROFIL ENVIRONNEMENTAL

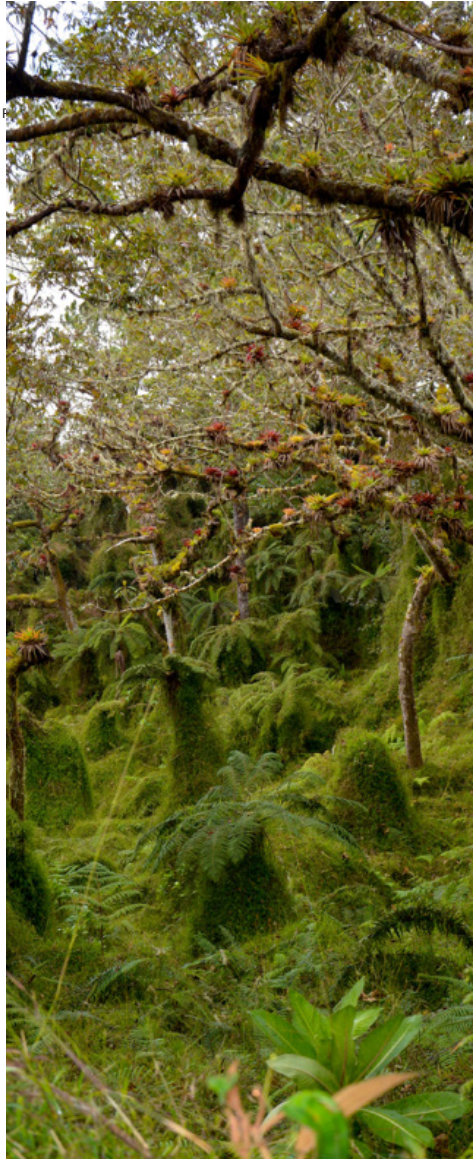
Située sur la partie occidentale de l'île d'Hispaniola, Haïti occupe une position stratégique au cœur de la Caraïbe. Son relief montagneux, ses bassins versants, ses plaines agricoles, ses écosystèmes côtiers et marins et sa biodiversité exceptionnelle constituent une base naturelle pour une économie plus résiliente.

Le profil environnemental d'Haïti est marqué par un contraste majeur : une empreinte carbone par habitant très faible, mais des besoins importants d'adaptation, d'infrastructures et d'accès aux services. Ce contraste crée un espace d'investissement considérable dans l'énergie propre, l'eau, la restauration des paysages, l'agriculture résiliente et les solutions fondées sur la nature.

SOURCE : Banque mondiale, World Development Indicators (2024–2025) ; Sixième Rapport national sur la biodiversité d'Haïti (2019).

INDICATEUR	DONNÉE	CE QUE CELA SIGNIFIE POUR HAÏTI
Superficie du territoire	27 750 km²	Un territoire caribéen au relief diversifié.
Population (2025)	11,91 millions	Un capital humain jeune et dynamique, au cœur du développement durable.
Accès à l'électricité (2024)	53,9 %	Un besoin majeur et un fort potentiel d'investissement dans une énergie propre et inclusive.
Émissions de CO_2 par habitant (2024) (hors UTCATF)	0,3 t	Une empreinte carbone relativement faible, compatible avec une économie verte et résiliente.
Zones Clés de la Biodiversité	31	Un patrimoine naturel d'importance nationale et internationale.
Zones Clés de la Biodiversité côtières et marines	14	Des écosystèmes côtiers et marins essentiels pour la résilience climatique et l'économie bleue.
Espèces de plantes vasculaires	5 000 – 5 600	Une richesse floristique remarquable, dont une part importante est endémique.
Espèces animales (faune)	> 2 000	Une faune riche et diversifiée, incluant de nombreuses espèces endémiques.
Linéaire côtier	≈ 1 800 km	Un littoral stratégique pour la protection côtière, la pêche durable, le tourisme et l'économie bleue.





© UNEP — Macaya Natural National Park, South Department, Haiti.



Chute Saut-Mathurine, Camp-Perrin



Source Haiti Ocean Conservancy. Une pépinière corallienne d'Amiga Island, dans le nord d'Haïti



Sources Haiti Wonderland, Île à Rat (Cap-Haïtien)

7. Références principales

[1] CCNUCC. COP31 — Antalya, du 9 au 20 novembre 2026 ; informations sur l'organisation et le partenariat Turquie–Australie. https://unfccc.int/cop31

[2] GIEC. Changement climatique 2023 — Rapport de synthèse du sixième Rapport d'évaluation. https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/

[3] République d'Haïti, ministère de l'Environnement. Plan national d'adaptation au changement climatique 2022–2030. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/PNA_HAITI.pdf

[4] CCNUCC. Décisions 1/CMA.6 sur le nouvel objectif collectif chiffré de financement climatique et 1/CMA.7 sur le Mutirão mondial. Recueil des décisions de la CMA. https://unfccc.int/decisions

[5] CCNUCC. Décision 12/CMA.7 — Objectif mondial en matière d'adaptation ; indicateurs de Belém et vision Belém–Addis. https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/workstreams/gga

[6] CCNUCC. Décision 2/CMA.7 — Programme de travail sur la transition juste ; décision 18/CMA.7 — Programme de mise en œuvre des technologies de Belém. https://unfccc.int/topics/just-transition/united-arab-emirates-just-transition-work-programme ; https://unfccc.int/documents/655273

[7] CCNUCC. Programme d'action de la COP31 et thèmes prioritaires. https://climateaction.unfccc.int/CopsAndSummits/COP31

[8] Présidence de la COP31. Climate Implementation Bridge (BRIDGE). https://cop31.tr/action-plan/caim

[9] CCNUCC. Accord de Paris, notamment articles 2, 6, 7, 9 et 13. https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement

Sources complémentaires du document original

Ministère de l'Environnement. (2021). Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) (p. 92). https://unfccc.int/sites/default/files/resource/PNA_HAITI.pdf

Green Climate Fund approves $22.4 million towards building climate resilience in Haiti's Trois-Rivières region | UNDP Climate Change Adaptation. (2023, juillet 9). UNDP. https://www.adaptation-undp.org/green-climate-fund-approves-224-million-towards-building-climate-resilience-haitis-trois-rivieres

Plus de la moitié des Haïtiens toujours confrontés à une insécurité alimentaire aiguë : Le gouvernement et ses partenaires appellent à redoubler les efforts pour proteger les acquis. (2026). Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. http://www.fao.org/newsroom/detail/more-than-half-of-haitians-still-facing-acute-food-insecurity--government-and-partners-urge-intensified-efforts-

to-safeguard-progress/fr

Ministère de l'Environnement. (2021). Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA) (p. 92 p.). https://unfccc.int/sites/default/files/resource/PNA_HAITI.pdf

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. (2025). Les comptes économiques en 2025 (p. 28). https://ihsi.gouv.ht/public/storage/ce-datas/December2025/XFEMA8xTWVKNDgHyeAPV.pdf

« L'ouragan Melissa a frappé Haïti, du 22 octobre au début novembre 2025, causant des pertes humaines et matérielles, principales conséquences des pluies intenses (jusqu'à 400 mm), des vents parfois violents, des submersions marines, ayant entrainé des crues de rivières notamment dans le Grand Sud et des inondations plus ou moins importantes recensées dans une trentaine de communes. » (CNSA, 2025, p. 1)

Thomas, F. (2020). Avis de tempête : Haïti face à l'injustice climatique (notamment) climatique. 12. https://cetri.be/IMG/pdf/haiti_-_avis_de_tempete.pdf

Banque mondiale. (2024). Climate and Health Vulnerability Assessment: Haiti. Washington, DC : Banque mondiale. https://hdl.handle.net/10986/41851

Gouvernement de la République d'Haïti, Nations Unies, Union européenne et Banque mondiale. (2017). Haiti Cyclone Matthew 2016: Post Disaster Needs Assessment. https://www.ilo.org/publications/haiti-cyclone-matthew-2016-post-disaster-needs-assessment

Calvin, K., Dasgupta, D., Krinner, G., Mukherji, A., Thorne, P. W., Trisos, C., Romero, J., Aldunce, P., Barrett, K., Blanco, G., Cheung, W. W. L., Connors, S., Denton, F., Diongue-Niang, A., Dodman, D., Garschagen, M., Geden, O., Hayward, B., Jones, C., … Ha, M. (avec Lee, H.). (2023). IPCC, 2023 : Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland. (P. Arias, M. Bustamante, I. Elgizouli, G. Flato, M. Howden, C. Méndez-Vallejo, J. J. Pereira, R. Pichs-Madruga, S. K. Rose, Y. Saheb, R. Sánchez Rodríguez, D. Ürge-Vorsatz, C. Xiao, N. Yassaa, J. Romero, J. Kim, E. F. Haites, Y. Jung, R. Stavins, … C. Péan, Éds.; First). Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). https://doi.org/10.59327/IPCC/AR6-9789291691647

Organisation météorologique mondiale. (2026). Info-Niño/Niña (p. 5). Organisation météorologique mondiale. https://library.wmo.int/viewer/69928/download?file=WMO-El-Nino-Aug-2026_fr.pdf&type=pdf&navigator=1

Décision 1/CMA.7 (2025), Global Mutirão : unir l'humanité dans une mobilisation mondiale contre le changement climatique, notamment le paragraphe 48 relatif à l'accroissement des financements climatiques.

Décision 1/CMA.7 (2025), Global Mutirão, dispositions relatives au financement de l'adaptation et à l'appel en faveur de son triplement d'ici 2035.

Décision 12/CMA.7 (2025), relative à l'Objectif mondial en matière d'adaptation et aux indicateurs de Belém

Report of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement on its seventh session, held in Belem from 10 to 21 November 2025 Addendum

Décision 8/CMA.7 (2025), Rapport du Fonds pour répondre aux pertes et préjudices et orientations à son intention : https://unfccc.int/fund-for-responding-to-loss-and-damage?utm.

Décision 6/CMA.5 (2023), approuvée par la décision 2/CP.28, relative au Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices : https://unfccc.int/topics/resilience/resources/decisions-and-conclusions-about-loss-and-damage?utm.

Décision 1/CMA.7 (2025), Global Mutirão, dispositions relatives à l'accélération de l'action climatique et au maintien de l'objectif de 1,5 °C.

Accord de Paris (2015), article 2, paragraphe 2, relatif à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.

Décisions 19/CMA.7 et 20/CMA.7 (2025), relatives respectivement aux approches coopératives prévues à l'article 6.2 et au mécanisme prévu à l'article 6.4 de l'Accord de Paris.

Décision 2/CMA.7 (2025), Programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste, notamment le paragraphe 25 établissant le mécanisme pour une transition juste

Décision 1/CMA.7 (2025) et décision 1/CMA.6 (2024), relatives respectivement à l'accélération de la mise en œuvre de l'action climatique et au financement climatique : décision 1/CMA.7 et décision 1/CMA.6.

Accord de Paris (2015), article 2, paragraphe 2, relatif à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives

Décision 18/CMA.1 (2018), relative aux modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence renforcé prévu à l'article 13 de l'Accord de Paris

Groupe des PMA. (2026). The 2026 Dili Ministerial Declaration on Climate Change. https://www.ldc-climate.org/wp-content/uploads/2026/09/LDC-Group-2026-Dili-Ministerial_Declaration-1.pdf



Un Grand Héron (Ardea herodias) dans les mangroves de Cahouane, situées sur la côte Sud d'Haïti.



Sources Haïti Wonderland, Lagon des Huîtres à Belle-Anse

COP31

TURQUIE | ANTALYA

SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE **S.E.M. ALIX DIDIER FILS-AIMÉ**
PREMIER MINISTRE

WWW.MDE.GOUV.HT
info@mde.gouv.ht